

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 25

Votants : 25

Rapporteur : Alain LEGAL

### Délibération n° 2022-11

L'an Deux Mille vingt-deux, le **Mardi 6 décembre à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 25 à Lembras, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/11/2022.

**Présidence de séance** : Monsieur Pascal DELTEIL

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Eléonore BAGES, Messieurs Michel MARTINET (remplace Christian BORDENAVE), Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Joël HELLIAN, Alain PREVOST, Daniel COTS, Dominique TREMBLET, Didier CAPURON, Jean-Roland GUY (remplace Jean-Louis DESSALLES), Jean-Michel DREUIL, Michel DELFIEUX, Marc LAURENCE (remplace Daniel RABAT), Jérôme BETAILLE, Gérard MARTIN, Alain LEGAL, Serge TABOURET (remplace Jean-Claude CASTAGNER), Lucien POMEDIO (remplace Christine LACOTTE), Thierry DEGUILHEM, Frédéric HOGUET, Francis MONTAUDOUIN (remplace Florent FARGE), Jérôme BOULLET, Jean-Marc GOUIN, Alain ROUSSEL (remplace Fabrice DUPPI), Gérard MOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Marjorie MOLLETON, Christine LACOTTE, Michelle DORANGE, Marie-José MANCEL, Messieurs Christian BORDENAVE, Olivier DUPUY, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Louis DESSALLES, Jean-Pierre FAURE, Romain GUIONIE, Alain CASTANG, René VISENTINI, Georges BASSI, Daniel RABAT, Thierry GROSSOLEIL, Bernard TRIFFE, Hervé DELAGE, Maurice BARDET, Jean-Claude CASTAGNER, Florent FARGE, Fabrice DUPPI, Patrick VERGNOL, Christian LAFFONT, Daniel SEGALA.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Joël HELLIAN

### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le SyCoTeB, par délibération en date du 23 septembre 2021, a souscrit pour un an auprès du Crédit Agricole, un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Sur demande de l'assemblée délibérante, le concours peut être renouvelé pour une nouvelle période d'un an. Un nouveau contrat sera cependant signé.

Afin d'assurer les besoins en trésorerie de la collectivité, il est proposé de renouveler pour une durée de 1 an, l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

TAUX variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois		
Dernier Euribor 3M connu	1,42	Octobre 2022
MARGE	1,20	
soit un taux de départ de	2,62 %	Modifiable chaque mois

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/12/2022  
024-200027134-20221206-2022\_11-DE

Commission d'engagement : 200 €.

Les frais bancaires générés par cette opération seront pris en charge sur le budget global.

**PROPOSITION :**

En conséquence, M. le Président propose de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole et de l'autoriser à signer le contrat et tous documents y afférant, et effectuer toutes les opérations de gestion telles que la mobilisation et le remboursement des fonds tirés.

**Décision :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte la proposition du Président.

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 08/12/2022  
et de la publication, le 09/12/2022*

Le Président,

Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Ce 6 décembre 2022,**

Le Président,

Pascal DELTEIL

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/12/2022  
024-200027134-20221206-2022\_11-DE